



Bureau de la CLE du SAGE Clain

Compte-rendu de la réunion du 14 octobre 2014 (Poitiers)

Présents

Collège des collectivités territoriales et établissements publics locaux

M. Eric JOYAUX	Conseil Régional Poitou-Charentes
M. Maurice RAMBLIERE	Conseil Général de la Vienne, Président de la CLE
Mme Françoise MICAULT	SIVEER, Vice-présidente de la CLE
M. Gilbert QUESNE	Maire de Hiesse

Collège des usagers

M. Francis BAILLY	Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques de la Vienne
M. Roland CAIGNEAUX	Vienne Nature
Mme Caroline MARTIN	Chambre d'agriculture de la Vienne
M. Serge RIVET	UFC Que Choisir

Collège de l'Etat

M. Claude DALLET	Agence de l'Eau Loire Bretagne
M. Côme DURAND	DREAL Poitou-Charentes
Mme Géraldine LEMARCHANT	DDT de la Vienne
M. Frédéric NADAL	DDT des Deux-Sèvres

Autres personnes présentes

Mlle Maëlle DELABRE	GEO-HYD
Mme Hélène ETIENNE	Conseil général de la Vienne – Animatrice SAGE
M. Yann LE BIHEN	SCE
M. Jacques MARREC	SCE
Mme Bénédicte NORMAND	Conseil général de la Vienne – Directrice de l'Environnement et de l'Agriculture

Excusés

M. Philippe ALBERT	Président du Syndicat des eaux de Gâtine
M. Dorick BARILLOT	Conseil Général des Deux-Sèvres, Vice-président de la CLE
M. Guy GRATTEAU	EPTB Vienne

Ordre du jour

1. Validation du compte-rendu du bureau du 5 septembre 2013
2. Méthodologie pour l'élaboration des scénarios alternatifs et le choix de la stratégie du SAGE
3. Points d'information
 - a. Etude du devenir des ouvrages en rivière sur le Clain et la Dive du Sud
 - b. Suite de l'étude de pré-localisation des zones humides probables
 - c. Modification de la composition de la CLE suite aux élections municipales
4. Prochaine réunion de la CLE



M. RAMBLIERE remercie les participants de leur présence.

En introduction, il rappelle l'historique de l'élaboration du SAGE depuis l'installation de la Commission Locale de l'Eau en 2010 : réalisation de l'état initial du SAGE, validé par la CLE en juin 2011, puis du diagnostic, validé en novembre 2012 et du scénario tendanciel du SAGE, validé en septembre 2013.

Ces étapes ont notamment permis de :

- faire la synthèse de l'état de la ressource en eau, des milieux et des usages,
- définir les enjeux et objectifs de gestion de l'eau sur le bassin du Clain,
- d'évaluer, au regard du scénario tendanciel, si ces enjeux et objectifs seront satisfaits ou non.

M. RAMBLIERE précise que pour les objectifs non satisfaits, il convient à présent de proposer des actions et dispositions à mettre en œuvre pour répondre à ces objectifs dans le cadre de l'élaboration des scénarios alternatifs du SAGE.

Cette phase prospective est essentielle car elle doit aboutir à la définition de la stratégie de la CLE vis à vis de l'avenir de l'eau et des milieux aquatiques sur le territoire du SAGE.

La réunion est plus particulièrement consacrée au lancement de cette phase d'élaboration des scénarios alternatifs et du choix de la stratégie.

1. VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU BUREAU DU 5 SEPTEMBRE 2013

→ Les membres du bureau de la CLE valident le compte-rendu de la dernière réunion du bureau.

2. METHODOLOGIE POUR L'ELABORATION DES SCENARIOS ALTERNATIFS ET LE CHOIX DE LA STRATEGIE DU SAGE

Mme DELABRE présente la méthodologie proposée pour l'élaboration des scénarios alternatifs et le choix de la stratégie.

La présentation appelle les remarques et discussions suivantes.

- Mme MARTIN demande comment est évaluée la faisabilité des mesures qui seront proposées.

Mme DELABRE indique que plusieurs paramètres sont utilisés pour l'évaluation de la faisabilité des mesures : coût des mesures (acceptable ou non), mobilisation des acteurs, existence ou non de maîtres d'ouvrage, freins potentiels à la mise en œuvre... Les paramètres sont des paramètres quantitatifs (comme le coût des mesures) et essentiellement qualitatifs : il s'agit d'identifier les freins ou les atouts pour la mise en œuvre des mesures.

M. MARREC ajoute que c'est souvent le défaut de maîtrise d'ouvrage qui freine la mise en œuvre des mesures plus que l'aspect économique.

Il précise que la 1^{ère} série de réunions des commissions de travail a pour objet de lister toutes les solutions, sans limites et sans a priori. Ce sera ensuite le travail des bureaux d'étude de dire ce qui relève d'un SAGE et ce qui ne relève pas d'un SAGE. Il faudra veiller à la traçabilité des mesures retenues ou non.

- Mme NORMAND demande quel sera le niveau de précision des mesures. Elle prend pour exemple le taux de renouvellement des réseaux AEP : est-ce que le SAGE peut définir un taux de renouvellement ?

M. MARREC indique que pour réaliser le chiffrage des mesures, il faut s'appuyer sur des hypothèses. Plus les mesures seront précises, plus l'évaluation sera précise. Il faut ainsi privilégier une écriture la plus précise possible dans l'optique de la définition de dispositions du PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource et des milieux) du SAGE qui soient pertinentes et efficaces par la suite.

M. NADAL précise que le SAGE peut donner un objectif de rendement de réseaux AEP par exemple mais ne peut pas imposer les moyens à mettre en œuvre dans son PAGD (taux de renouvellement).

M. MARREC appuie ces propos en confirmant que le SAGE peut fixer des objectifs et recommander des moyens.

Il ajoute que le SAGE s'inscrit dans un cadre déjà bien délimité puisqu'il doit respecter le SDAGE Loire Bretagne et répondre aux objectifs de la DCE. **Le SAGE est avant tout un projet politique, plus que réglementaire, qui doit traduire le consensus obtenu au sein de la CLE.**

- Concernant l'évaluation économique et l'analyse coûts / bénéfiques, M. MARREC indique que cet exercice est compliqué à faire et il est difficile de communiquer dessus car l'évaluation repose sur des hypothèses qui présentent nécessairement des incertitudes.

Les résultats de l'évaluation seront donc présentés avec les hypothèses de base.

- Concernant l'évaluation des bénéfiques du SAGE, Mme NORMAND s'interroge sur l'absence des thématiques « santé publique » (présence de pesticides dans l'eau) ou « inondations » par exemple.

M. MARREC indique que pour le volet « inondations », il est possible de réaliser une évaluation car de nombreuses études existent sur le sujet. En revanche, pour la santé publique, un certain nombre d'arguments peut être apporté mais il n'est pas possible de chiffrer les bénéfiques (lien pas assez direct).

Il ajoute que l'analyse coûts/bénéfiques fera partie des éléments d'aide à la décision mais ne sera pas le seul.

- Concernant le calendrier de l'étude, Mme ETIENNE précise que les élections départementales de mars 2015 devraient entraîner un glissement du calendrier d'élaboration des scénarios alternatifs. L'objectif reste la validation de la stratégie par la CLE en fin d'année 2015.

- M. DALLET indique que le projet de SDAGE Loire Bretagne 2016-2021 sera soumis à consultation entre décembre 2014 et avril 2015 avec pour objectif une approbation fin 2015.

Il faut donc être vigilant et prendre en compte le futur SDAGE dans la suite de l'élaboration du SAGE puisque ce dernier devra lui être compatible.

3. POINTS D'INFORMATION

Etude du devenir des ouvrages en rivière sur le Clain et la Dive du Sud

Mme ETIENNE rappelle les objectifs de l'étude en cours et son état d'avancement.

- Mme MARTIN demande quels sont les financements prévus pour la restauration de la continuité écologique.

Mme ETIENNE précise que pour le moment l'Agence de l'Eau Loire Bretagne subventionne les projets de restauration sur les ouvrages avec un taux modulable selon le type d'intervention : l'effacement est ainsi plus subventionné que l'équipement.

Par ailleurs, l'étude doit également servir d'élément d'aide à la décision pour le Conseil Général et les syndicats rivière concernés pour définir une politique d'intervention sur les ouvrages.

- M. BAILLY souligne un problème concernant le devenir des ouvrages : ces derniers ont des impacts sur les milieux et les usages or au final ce sont les propriétaires qui décideront de leur devenir. Il indique que les ouvrages ont façonné la rivière depuis 2 siècles en créant une mosaïque d'habitats et notamment des frayères. Les étiages sévères mettent à mal les rivières et les lits mineurs, il faut le prendre en compte dans les aménagements proposés.

M. BAILLY indique que la réunion du 3 octobre (réunion technique pour le choix des scénarios) a été constructive. A l'aval de Poitiers, il y a des secteurs intéressants où il est possible de travailler sur les ouvrages. En revanche, dans l'agglomération de Poitiers et en amont immédiat de Poitiers, la remise en cause de la ligne d'eau n'est pas envisageable.

- M. RIVET demande si les zones humides et l'impact du drainage ont été pris en compte dans l'étude.

Mme ETIENNE précise que les résultats de l'étude de pré-localisation des zones humides probables du bassin du Clain réalisée dans le cadre du SAGE ont été pris en compte dans la phase 1 de l'étude : l'état initial des ouvrages. Par ailleurs, les connaissances des partenaires et notamment de la fédération de pêche, ont également été prises en compte.

Suite à cette question, des échanges ont lieu sur la thématique des zones humides entre les membres du bureau.

Mme NORMAND indique notamment qu'un courrier a été adressé à la DREAL Poitou-Charentes ainsi qu'au Préfet coordonnateur de bassin Loire Bretagne suite aux questions répétées posées par les membres de la CLE sur cette thématique. Il s'agit d'apporter, de manière officielle, les éléments réglementaires à la CLE sur les conséquences de l'étude de pré-localisation des zones humides probables et sur les conséquences des inventaires de terrain des zones humides.

Il est précisé que les résultats de l'étude de pré-localisation des zones humides probables n'ont pas de valeur réglementaire.

A ce jour, ce courrier n'a pas fait l'objet de réponse.

Suites à donner à l'étude de pré-localisation des zones humides probables

Mme ETIENNE précise les suites à donner à l'étude :

- l'élaboration d'un guide méthodologique pour la réalisation d'inventaires de terrain des zones humides à destination des collectivités,
- la définition de mesures, de dispositions dans le cadre de la rédaction du SAGE sur l'inventaire des zones humides, leur préservation, leur gestion.

▪ Mme MARTIN souligne l'importance de ces inventaires communaux pour confirmer ou non la présence de zones humides effectives sur le terrain. Elle indique que la confusion peut être rapide entre hydromorphie et zones humides.

Modification de la composition de la CLE

Mme ETIENNE indique qu'une modification de la composition de la CLE est en cours suite aux élections municipales : 8 membres sont concernés.

L'arrêté modificatif de composition de la CLE devrait être signé d'ici la fin de la semaine.

4. REUNION DE LA CLE DU 7 NOVEMBRE 2014

Mme ETIENNE présente l'ordre du jour de la prochaine réunion de la CLE.

- M. DALLET indique qu'il sera nécessaire d'organiser une réunion de la CLE au mois de février 2015, avant les élections départementales, afin que la CLE rende un avis sur 2 dossiers :
 - le contrat territorial gestion qualitative de la ressource porté par le syndicat d'eau du Sud Vienne,
 - le projet de SDAGE 2016-2021 soumis à consultation.



L'ensemble des sujets ayant été examiné, la séance est levée à 16h00.



Bureau de la CLE – 14 octobre 2014

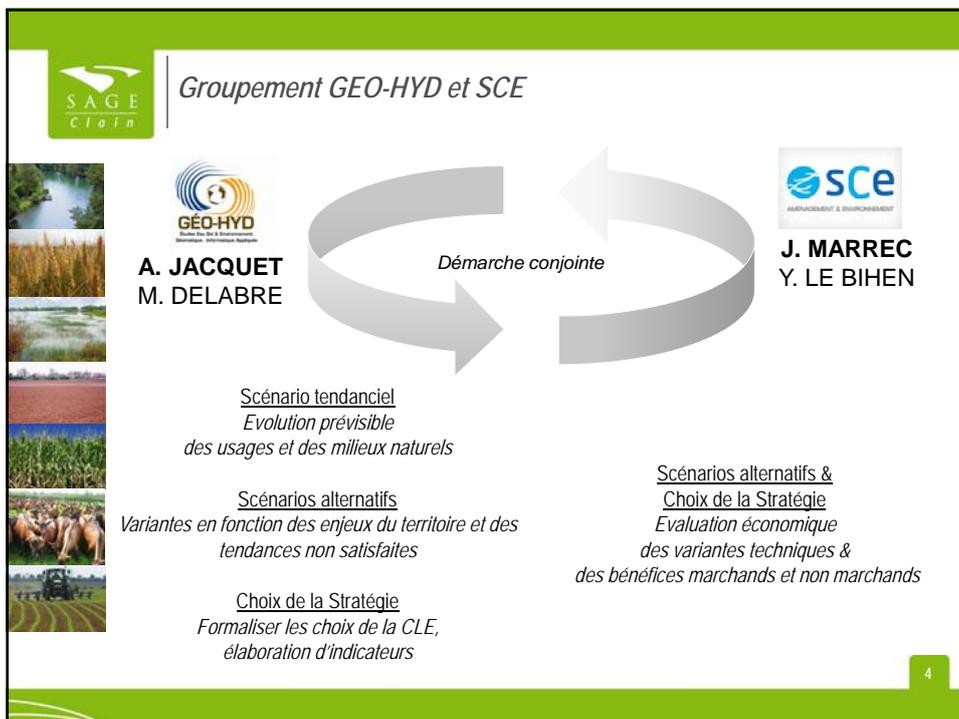
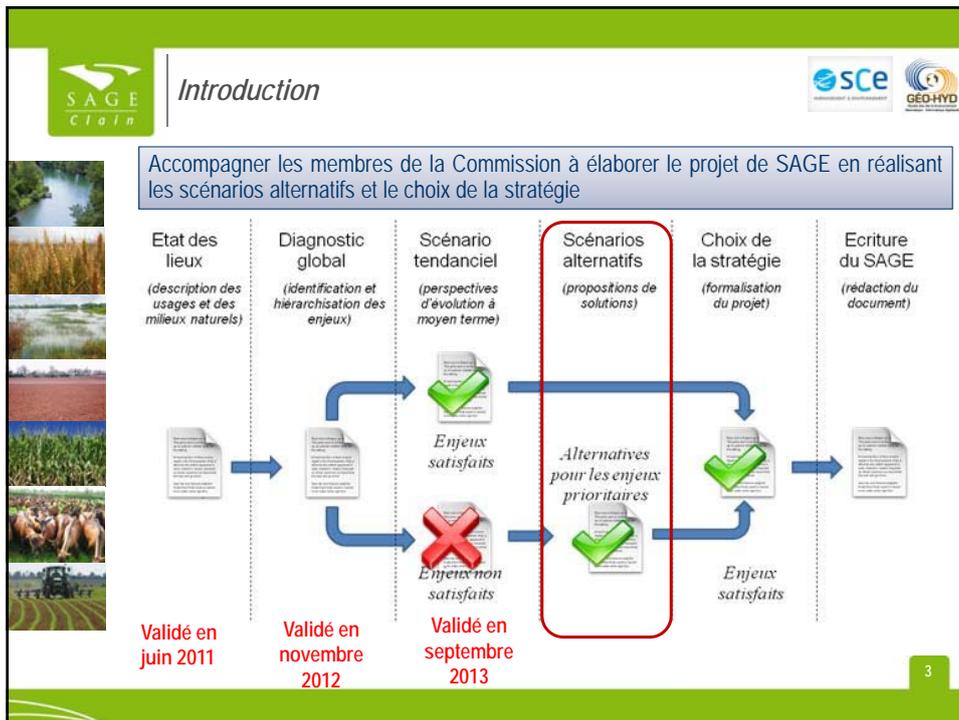


Ordre du jour

Validation du compte-rendu de la réunion du bureau du 5 septembre 2013

- 1** Méthodologie pour l'élaboration des scénarios alternatifs et le choix de la stratégie du SAGE
- 2** Points d'information :
 - Etude du devenir des ouvrages en rivière sur le Clain et la Dive du Sud
 - Suite de l'étude de pré-localisation des zones humides probables
 - Modification de la composition de la CLE suite aux élections municipales
- 3** Prochaine réunion de la CLE

2

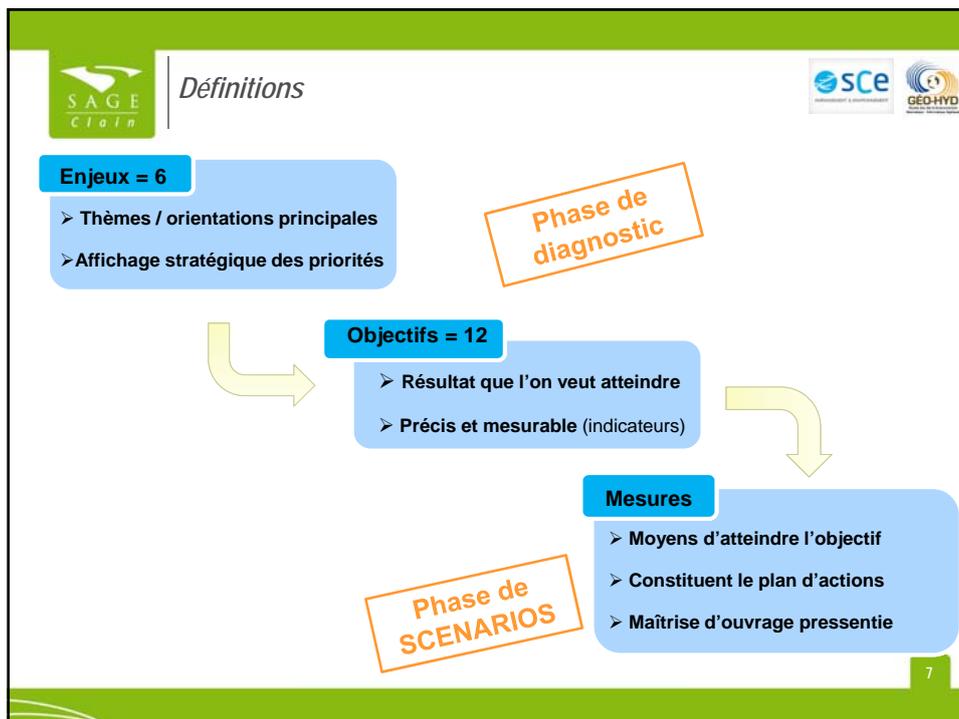


6 grands enjeux pour le SAGE...

- Alimentation en eau potable
- Gestion quantitative de la ressource en période d'étiage
- Gestion qualitative de la ressource
- Fonctionnalités et caractère patrimonial des milieux aquatiques
- Gestion des crues et des risques associés
- Gouvernance de la gestion intégrée de l'eau (enjeu transversal)

... traduits en 12 objectifs

Objectifs identifiés à l'issue du diagnostic	Plus-value du SAGE	Satisfaction de l'objectif « sans le SAGE »	Etude de scénarios alternatifs ?
1. Sécurisation de l'AEP	Forte	Partielle car actions curatives (interconnexions, traitement) mais ressource reste dégradée par nitrates et phytosanitaires principalement	OUI pour ce qui relève des actions préventives = objectif n°2 / NON pour ce qui relève des actions curatives
2. Réduction de la pollution par les nitrates et les pesticides	Forte	Partielle car actions en cours mais effet limité et insuffisant	Oui
3. Réduction de la pollution organique	Moyenne	Partielle à court terme, satisfait à long terme	Non
4. Maîtrise de la pollution par les substances dangereuses	Moyenne	Partielle car actions de connaissance en cours, pas de réduction attendue	Oui
5. Partage de la ressource et atteinte de l'équilibre entre besoins et ressources	Forte	Partielle : satisfaction de l'objectif pour le volet agricole – actions d'économies à développer pour les autres usages	Oui
6. Réduction de l'aléa inondation et de la vulnérabilité des biens et des personnes	Moyenne	Partielle car actions en place (PPRI...) – actions complémentaires à développer pour réduire la vulnérabilité, la culture du risque	Oui
7. Restauration de la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau	Forte	Partielle car actions en cours pas sur l'ensemble du bassin, améliorations sur le long terme	Oui
8. Restauration, préservation et gestion des zones humides et des têtes de bassin versant pour maintenir leurs fonctionnalités	Forte	Partielle car actions en cours pour zones humides, dégradations possibles sur certains secteurs	Oui
9. Réduction de l'impact des plans d'eau, notamment en tête de bassin versant	Forte	Non car pas d'actions spécifiques en cours	Oui
10. Pérennisation du portage du SAGE, coordination et appui à la mise en œuvre des actions du SAGE	Forte	Partielle : maîtrise d'ouvrage existante en cours de réforme et à identifier pour certaines actions	Oui
11. Sensibilisation et information des acteurs de l'eau et des citoyens	Moyenne	Partielle : actions en cours à renforcer	Oui
12. Maîtrise des coûts de la gestion de l'eau	Moyenne	Non : absence de suivi des coûts de la gestion de l'eau, à développer	Oui



SAGE Clain | Scénarios Alternatifs - objectifs | **sce** | **GEO-HYD**

Analyser des stratégies spécifiques pour les enjeux jugés prioritaires et non satisfaits à l'issue du scénario tendanciel

▪ **Méthode**

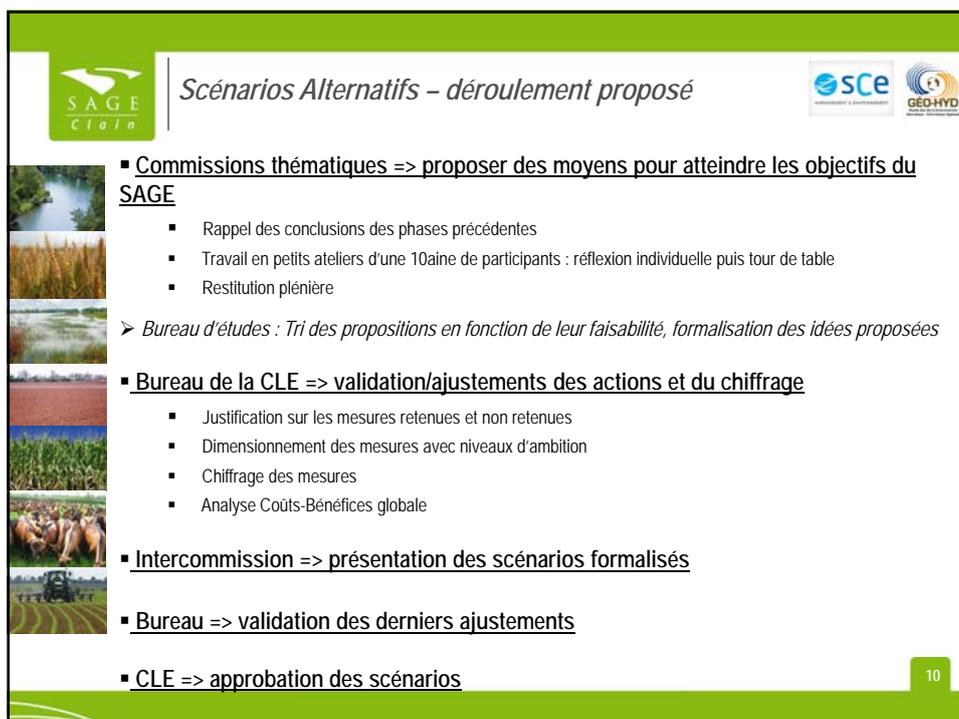
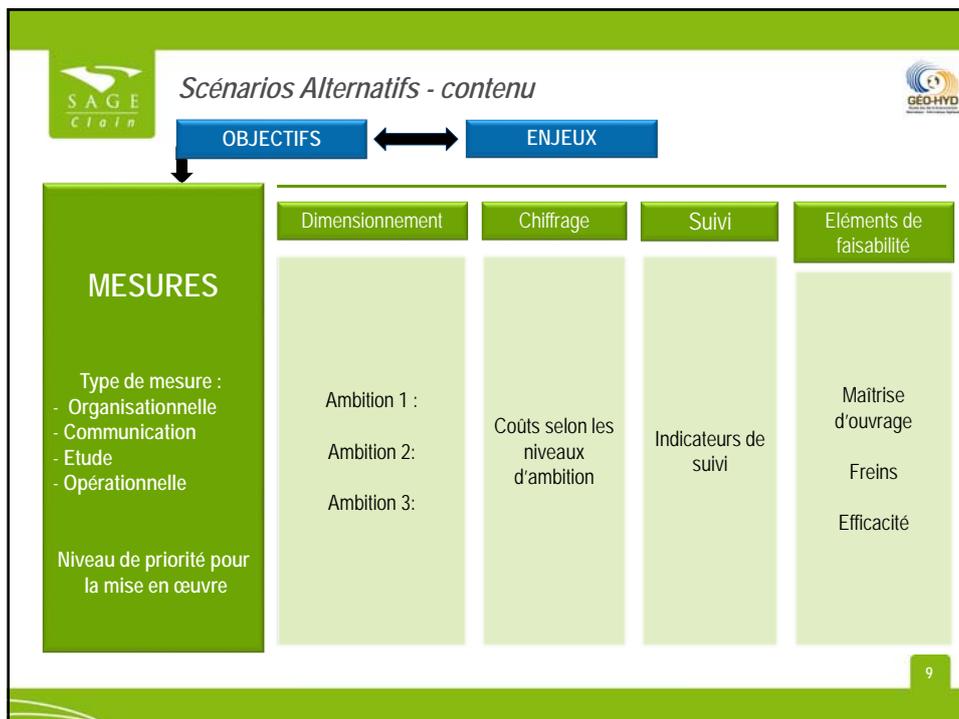
- Proposer pour chaque objectif une ou plusieurs mesures pour répondre à l'objectif
- Etablir différents scénarios : niveaux d'ambition différents, moyens à mettre en œuvre différents...
- Évaluer la faisabilité des scénarios sur un plan technique, financier, organisationnel, réglementaire, socio-économique
- Formaliser des indices de faisabilité et d'efficacité permettant une hiérarchisation des mesures

➤ Réflexion le plus tôt possible sur la mise en œuvre, notamment MO

▪ **Ambition**

- Concourir à minima à l'atteinte des objectifs DCE et du SDAGE = SOCLE du Sage
- Concourir à satisfaire à des enjeux spécifiques du bassin versant

8





- Evaluation des coûts de mise en œuvre des scénarios
- Coûts estimés sur 10 ans
- L'estimation des coûts porte sur :
 - Les coûts d'investissements
 - Les coûts de fonctionnement et d'actions récurrentes (actions de conseil, travaux pluriannuels, suivi...)
 - les impacts économiques liés à certaines actions (surcoûts indirects pour les activités ...)
- Les coûts sont différents des budgets
 - Enveloppe estimée globalement, pour l'ensemble des acteurs (publics et privés). Sans définition précise à ce stade des financements.
 - Pour certains enjeux, les coûts portent sur des actions allant plus loin que les programmes actuels, impliquant donc des modes de financements nouveaux à mettre en place.

11



- Evaluation des bénéfices de la mise en œuvre du SAGE
- **Bénéfices marchands** : impact positif de l'amélioration des ressources et milieux sur des activités économiques. Exemples : traitement AEP, activités de tourisme ou de loisir.
- **Bénéfices non marchands** : valeur attribuée à l'amélioration des ressources et milieux qui n'est pas matérialisée par un usage économique :
 - Non usagers : valeur d'existence, valeur altruiste, valeur de lègue
 - Usagers : bien-être supplémentaire dans le cadre de la pratique d'une activité (promenade, kayak, pêche, etc.)
- Analyse coûts bénéfices
- Comparaison des coûts des scénarios avec les bénéfices attendus
- Comparaison à une large échelle temporelle (30 à 60 ans) afin de comparer des coûts à supporter dès le départ avec des bénéfices qui apparaîtront plus progressivement (inertie des masses d'eau souterraines, temps de réponse des cours d'eau...)

12

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	08/14	09/14	10/14	11/14	12/14	01/15	02/15	03/15	04/15
Scénarios alternatifs	Production							Validation	
Bureau			★			★		★	
Commissions thématiques				★					
Intercommission							★		
Commission Locale de l'Eau									★

▪ Délai : 9 mois – du 15 juillet 2014 au 15 avril 2015

▪ Réunions

- Réunion du bureau : lancement de cette phase
- Réunion des commissions de travail du SAGE : propositions de mesures
- Réunion du bureau de la CLE : présentation des scénarios et évaluation économique
- Réunion d'une inter-commission : présentation des scénarios et évaluation économique
- Réunion du bureau de la CLE : ajustements des scénarios
- Réunion de la CLE : validation des scénarios

Dates proposées :
1^{er} et 2 décembre

13

Formaliser le consensus entre les acteurs sur les objectifs (ambitions) et les moyens (dispositions) à partir du scénario tendanciel et des scénarios alternatifs

▪ **Méthode**

- Travail préalable de formalisation de plusieurs chemins avec la cellule d'animation à partir des différents niveaux d'ambitions

Identification des objectifs SDAGE Loire-Bretagne, ambitions de développement local, articulation avec les programmes en cours (PAOT, ...), organisation des collectivités et capacités financières, volonté politique, ...

- Discussion et validation progressive d'une stratégie avec l'ensemble des commissions

▪ **Objectif**

Rédaction d'un document synthétique qui traduit l'accord entre les acteurs

14

Formaliser le consensus entre les acteurs sur les objectifs (ambitions) et les moyens (dispositions) à partir du scénario tendanciel et des scénarios alternatifs

Exemple

Thèmes	Sous thèmes	Ambition basse	Ambition moyenne	Ambition haute
Quantité	AEP	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
	Industrie	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
	Agriculture	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Qualité	Assainissement domestique	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
	Assainissement industriel	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
	Pollution diffuse Nitrates	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Milieux	Pollution diffuse Pesticides	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
	Continuité	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
	Morphologie	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
	Plans d'eau	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Gouvernance	Zones humides	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
	CLE	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
	MO Locales	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3

| Niveau d'ambition nécessaire pour assurer la compatibilité avec le SDAGE Loire-Bretagne

↓ Stratégie 1 ↓ Stratégie 2 ↓ Stratégie 3

Stratégie du SAGE (8 mois)

	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8
	Mai 2015	Juin 2015	Juillet 2015	Aout 2015	Septembre 2015	Octobre 2015	Novembre 2015	Décembre 2015
Bureau de la CLE	B4				B5			
Commissions thématiques		INTERCOM.						
CLE							CLE3	

B4 : Méthodologie d'évaluation des scénarios au regard des objectifs collectifs

Intercommission : présentation / discussion de l'évaluation des scénarios au regard des objectifs collectifs / stratégie

B5 : Discussion du choix de la stratégie

CLE3 : Choix de la stratégie



Ordre du jour

1 Méthodologie pour l'élaboration des scénarios alternatifs et le choix de la stratégie du SAGE

2 Points d'information :

- Etude du devenir des ouvrages en rivière sur le Clain et la Dive du Sud
- Suite de l'étude de pré-localisation des zones humides probables
- Modification de la composition de la CLE suite aux élections municipales

3 Prochaine réunion de la CLE

17



Points d'information : Etude du devenir des ouvrages en rivière sur le Clain et la Dive du Sud - OBJECTIFS



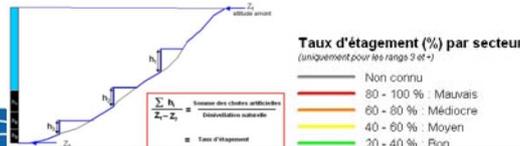
- Un outil d'aide à la décision pour restaurer la continuité écologique qui tient compte de la dimension socio-économique du devenir des ouvrages
 - Pour les propriétaires d'ouvrages, un accompagnement dans la mise en œuvre du classement des cours d'eau en liste 2
 - Pour les syndicats rivière (SMAC / SMCS) : volet opérationnel dans le cadre du CTMA Clain pour la restauration de la continuité écologique
 - Pour la Commission Locale de l'Eau du SAGE Clain : volet planification de la gestion de l'eau sur le bassin du Clain / base pour établir le plan d'actions de restauration de la continuité écologique demandé par le SDAGE

➡ *Restaurer la qualité physique des cours d'eau les plus impactés par les ouvrages sur le bassin (Clain médian, Clain aval et Dive du Sud aval)*

18



- Axe Clain de Sommières du Clain à la confluence avec la Vienne : 45 ouvrages
 - Clain aval : 20 ouvrages
 - Clain médian : 25 ouvrages
- Dive du sud : 11 ouvrages
- ➔ Au total : 56 ouvrages



Phase 1 : Etat des lieux / Pré-diagnostic

- situation administrative et juridique, caractéristiques, usages, patrimoine, impacts, enjeux...



Phase 2 : Diagnostic partagé

- Évaluation des impacts et intérêts collectifs de chaque ouvrage sur la base d'une analyse multicritère
- Diagnostic permet d'orienter les scénarios d'aménagement



Phase 3 : Scénarios d'aménagement

- A l'échelle de l'axe clain / pour chaque ouvrage
- Contenu : descriptif des propositions, évaluation des gains, des coûts et de la faisabilité, des incidences sur le fonctionnement hydraulique / les usages, identification des mesures compensatoires....



Phase 4 : APD

- Avant-projet détaillé sur 2 ouvrages : filature de Ligugé, Les Bordes



Phase 1 : Etat des lieux / Pré-diagnostic



Phase 2 : Diagnostic partagé



Phase 3 : Scénarios d'aménagement

En cours



Phase 4 : APD

- Mars 2013 : 3 réunions d'information pour les propriétaires, usagers, riverains, collectivités
- Mars à Septembre 2013 : visite terrain des 56 ouvrages

- Novembre 2013 : Journée technique
- Décembre 2013 : 5 journées d'échange avec les propriétaires
- Validation par le Copil en mars 2014 des phases 1 & 2

- A venir :
 - 23 octobre : validation par le comité de pilotage des scénarios à étudier par ouvrage
 - Nov. Déc. 2014 : Etude des scénarios par CE3E
 - Janvier 2015 : Journée technique, journées d'échange

21



- L'étude de pré-localisation, finalisée en 2013, a permis de :
 - définir des enveloppes de probabilité de présence de zones humides sur le périmètre du SAGE
 - de mettre en évidence les secteurs où la réalisation d'inventaires de terrain de zones humides est prioritaire
- Suites à donner : rédaction d'un guide méthodologique pour la réalisation des inventaires de terrain de zones humides
 - Version provisoire rédigée en interne au CG,
 - A faire :
 - Présentation au COPIL « zones humides » pour discussion / modification
 - Présentation à la CLE pour validation
 - Diffusion auprès des EPCI du territoire
- Suites à donner : définition de mesures relatives à l'inventaire et à la gestion des zones humides dans les documents du SAGE

22



- Changement au sein du collège des élus (8 sur 26)

Structure	Ancien membre	Nouveau membre
Grand Poitiers	Anthony SIRAUT	Laurent LUCAUD
CAPC	Evelyne AZIHARI	Laurence RABUSSIÉ
SIVEER	Gérard SARDET	Michel GODET
SMCS	Gilbert ROUSSEAU	Philippe BELLIN
SMAC	Jean-Philippe RUAUD	Marie LEGRAND
Communes	Jean-Michel METAYER (Aslonnes) Aude VIGIER (Vouillé) Jacques DALBY (Ménigoute)	Jean-Claude BOUTET (St Georges les Ballargeaux) Michel MALLET (Quincay) Gérard SAINT LAURENT (Ménigoute)

23

- 1 Méthodologie pour l'élaboration des scénarios alternatifs et le choix de la stratégie du SAGE
- 2 Points d'information :
 - Etude du devenir des ouvrages en rivière sur le Clain et la Dive du Sud
 - Suite de l'étude de pré-localisation des zones humides probables
 - Modification de la composition de la CLE suite aux élections municipales
- 3 Prochaine réunion de la CLE

24



Prochaine réunion de la CLE

■ Ordre du jour proposé :

- Rappel de ce qu'est le SAGE, point d'avancement de l'élaboration
- Méthodologie pour l'élaboration des scénarios alternatifs et le choix de la stratégie du SAGE
- Composition des commissions de travail du SAGE suite à la modification de la composition de la CLE
- Points d'information
 - Étude du devenir des ouvrages en rivière sur le Clain et la Dive du Sud
 - Suite de l'étude de pré-localisation des zones humides
 - Schéma Départemental de l'Eau de la Vienne – *désignation de représentants de la CLE au sein des comités du SDE ?*

■ Date : 7 novembre matin